



N° 2023-12

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

## DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe l'avenant au contrat de prestations de nettoyage de locaux communaux (Mairie, Local Jeunes, Salle des Fêtes, Pavillon Chinois), avec l'entreprise A2CM-17 route de Creil-95340 BERNES SUR OISE, pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024, pour un montant de 21 147 € H.T.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 12/07/2023

Le Maire,

Olivier ANTY



DIFFUSÉ LE : 13/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécourants citoyens accessible par le biais du site [www.telrecours.fr](http://www.telrecours.fr).